

HÉPATITES : SE FAIRE DÉPISTER POUR PROTÉGER SON FOIE

A l'occasion de la journée mondiale contre l'hépatite, Alcool info service rappelle quelques faits et invite les personnes qui boivent à se faire dépister.

Les hépatites B et C sont des maladies du foie qui peuvent évoluer en cirrhose. Ce sont des maladies qui se soignent mais on estime qu'en France 75 000 personnes ignorent encore être infectées par le virus de l'hépatite C (1).

La consommation régulière d'alcool est un facteur de risque de développer un cancer du foie ou une cirrhose. Ces risques sont aggravés par la coexistence d'une hépatite et d'une consommation d'alcool régulière.

Il est donc recommandé aux buveurs réguliers de se faire dépister pour les hépatites B et C afin de pouvoir disposer d'un traitement. Il n'est pas nécessaire d'être abstinent pour bénéficier d'un traitement contre l'hépatite. L'efficacité des traitements n'est en effet pas modifiée par la consommation d'alcool.

Le dépistage est gratuit : remboursé à 100% ou totalement gratuit dans les **Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des virus (CEGIDD)**. Le dépistage dans les CEGIDD est également anonyme. Il se réalise à partir d'une prise de sang et il n'est pas nécessaire d'être à jeun.

Pour trouver le CEGIDD le plus proche il est possible de contacter Hépatites Info Service au 0 800 845 800 (tous les jours de 8h à 23h, appel gratuit).

Connaître son statut sérologique pour les hépatites permet le cas échéant d'agir pour sa santé. Par le geste simple du dépistage il est possible de prendre soin de soi sans qu'il soit nécessaire d'arrêter l'alcool.

(1) Synthèse des données de surveillance du dépistage et du diagnostic des hépatites B et C (Santé publique France)

Article en lien :

Alcool : les conséquences sur la santé à long terme